Envoyé en préfecture le 17/06/2026
Reçu en préfecture le 17/06/2026
Publié le
ID : 035-213500788-20260606-2026_035-DE

REPUBLIQUE FRANCAISE
EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE DE CHERRUEIX
Département d'Ille et Vilaine

L'an deux mil vingt-six, le cinq juin , à vingt heures, le Conseil Municipal de la Commune de CHERRUEIX, dûment convoqué, s'est réuni à la mairie, sous la présidence de Monsieur LE GRAND Frédéric, maire
Nombre de membres en exercice : 15
Présents : 12
Votants : 15
Présents : M. LE GRAND Frédéric, Mme DERRIEN Audrey, Mme MUNIER Delphine, Mme GEFFRELOT Anne, Mme FLAUX Bénédicte, Mme BERTOT Ségolène, Mme CRUBLET Stéphanie, M. LAMBERT Richard, M. DERRIEN Kyllian, Mme GEST Céline, M. DELAUNAY Xavier, Mme BEREST Audrey
Absents avec procuration : GOLLANDEAU Didier a donné procuration à Delphine MUNIER, BERTOT Mathieu a donné procuration à Frédéric LE GRAND, GANCHE Alexis a donné procuration à Audrey DERRIEN
Secrétaire de Séance : Mme FLAUX Bénédicte

Date de convocation : 1ER juin 2026

****

Délibération n° 2026-035 - Dispositif Argent de poche

Mme CRUBLET Stéphanie explique que ce dispositif existe depuis plusieurs années sur le plan national. Il consiste à proposer aux jeunes de 15 à 17 ans la réalisation de petits chantiers ou missions sur le territoire de la commune pendant les vacances scolaires. En contrepartie, les jeunes sont indemnisés à raison de 15€ par demi-journée réalisée.
La commission jeunesse s'est réunie et souhaite soumettre au vote du CM la mise en place de ce dispositif. Il est proposé une charte ainsi qu'un règlement officiel.
Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité
DECIDE de mettre en place le dispositif Argent de poche sur la commune
VALIDE la charte et le règlement

La secrétaire de séance,
Mme FLAUX Bénédicte

Suivent les signatures
Extrait certifié conforme
Cherrueix, le 06 juin 2026

Le Maire,
Frédéric LE GRAND

MAIRIE DE CHERRUEIX

Acte rendu exécutoire
Après dépôt en Préfecture le
Et publication du Affiché le